



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2021

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : BALME Christel, BELAZZOUG Abdelmalek, BOUIS Florence, DE CHASTENET Cécile, GIOLBAS Martine, MARCHAND Laëtitia, NAVARRO Odette, NICOLAS Stéphan, REMOND Valérie, THOMAS Thierry, VERBRUGGE Dirk, VERCOUTERE Georges.

Étaient absents : AGNIEL Dominique représenté par NAVARRO Odette, AUGUSTYNIAK Nicolas absent, CELLIER Mélissa absente.

La séance est ouverte à 18h30, voici l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2020.
- Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22.
  - Arrêté pour la réparation d'une fuite sur canalisation, Quartier Flouret Sté CABROL retenue pour 1471€.
  - Cette année vente de 10 concessions (d'une durée de 50ans) au cimetière.

1. Budgets : Décisions Modificatives.

Transfert de comptes du budget de fonctionnement de l'eau et assainissement du 606300 (-2700€) au 661110 pour 2700€ et en investissement du compte 217560 (-180€) au compte 164100 pour 180€.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

2. Choix du bureau d'étude du Schéma Directeur PLUVIAL.

Madame la Maire propose au conseil municipal considérant qu'il est nécessaire de procéder à la Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'eaux pluviales suite aux schémas directeurs de la commune de Molières sur Cèze.

Considérant les propositions d'offres des entreprises pour la mission d'œuvre, étude et travaux de la maîtrise d'ouvrage pour le schéma directeur Pluvial de la commune ci-dessous :

- |                  |  |
|------------------|--|
| - Société CEREG, | pour un montant total de 18 800,00 € HT. |
| - Société CITEO  | pour un montant total de 21 900,00 € HT. |
| - Société ENTECH | pour un montant total de 28357,00 € HT.  |
| - Société OTEIS  | pour un montant total de 18 520,00 € HT. |

Après étude de plusieurs offres reçues, il a été retenu le cabinet CEREG pour son tarif et son expérience sur la commune pour 18 800 € HT.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

3. Convention pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et de la protection des ressources en eau avec le Département du Gard.

Madame La Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les missions d'assistance technique du Département envers les communes, dans le domaine de l'eau, sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, par l'article 73.

Le décret n° 2019-589 du 16 juin 2019, relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements, spécifie les nouvelles prestations dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, en ce qui concerne l'aide apportée aux collectivités de la part des départements.

Compte tenu de son champ de compétence, la commune de Molières-sur-cèze peut bénéficier des missions suivantes :

- assainissement
- protection des ressources en eau

Par arrêté du 5 décembre 2019, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard a fixé à 0.35 € hors taxes la part annuelle à l'habitant, la rémunération à verser au Département, pour l'année 2020, s'élèverait donc à :

$$\begin{aligned} \text{Rémunération à verser} &= \text{Tarif} \times \text{Population du bénéficiaire} \times \text{Nombre de missions} \\ &= 0,35 \times 1240 \times 2 \\ &= 868,00 \text{ hors taxes soit } 954,8 \text{ € TTC (TVA 10\%)} \end{aligned}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

1 - De demander l'assistance technique du Département pour les missions suivantes :

- assainissement,
- protection des ressources en eau,

2 - D'approuver le projet de convention, ci-joint et donner délégation à Madame La Maire pour le signer et de signer les conventions et avenants futurs et à venir.

3 - De s'engager à porter au budget annexe de l'eau le montant de la rémunération correspondante aux missions.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

4. Avenant de prorogation n°3 à la convention de prestations de services de la commune de Molières sur Cèze au service commun instruction des ADS d'Alès Agglomération.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de prorogation n° 3 pour le service étendu aux autres communes qu'Alès Agglomération propose depuis 2015, notre convention a pris fin au 31/12/20, il s'agit donc d'un avenant de renouvellement pour une durée d'un an, représentant l'année 2021 (domaine de compétences : instructions de permis de construire, droit au sol, certificat d'urbanisme...)

Le conseil vote POUR à l'unanimité

5. Annulation de factures de l'Eau.

Annulation de 4 factures pour un montant total de 501,32€ (erreurs diverses)

Le conseil vote POUR à l'unanimité

6. Subvention « Restaurant du Cœur » .

Point ajourné.

7. Demande de Subvention dans le cadre du Plan de Relance de l'État dans les Territoires .

Point ajourné.

8. Création d'un poste d'adjoint technique catégorie C en CDD pour une durée d'un an.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que nous disposons d'un emploi à contrat à durée déterminée qui est arrivé à terme au 31/12/2020 celui-ci peut être reconduit du fait de la réglementation une année supplémentaire.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi contractuel afin de permettre à l'agent de terminer sa carrière professionnelle.

Votes

1 Abstention : GIOLBAS

12 Votes POUR.

9. Règlement Intérieur du Marché hebdomadaire de Molières sur Cèze.

Mise en place d'un règlement du commerce ambulant ainsi que pour le marché hebdomadaire du vendredi matin.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

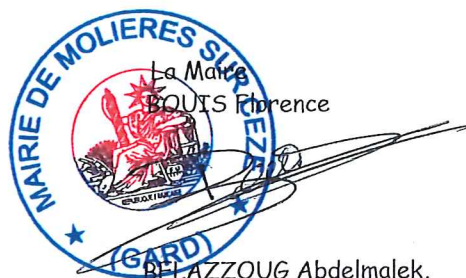
10. Questions Diverses (sans vote).

Fin de séance à 19h30.

La secrétaire de séance  
REMOND Valérie



BALME Christel



DE CHASTENET Cécile

GIOLBAS Martine

MARCHAND Laëtitia

NAVARRO Odette

NICOLAS Stéphan

THOMAS Thierry

VERBRUGGE Dirk

VERCOUTERE Georges